RGPD : quand Ã©diteurs et grands comptes prennent leur responsabilitÃ©
Internet
PostÃ© par : JulieM
PubliÃ©e le : 2/2/2018 13:00:00

Parmi toutes les questions que se posent les entreprises face Ã lâ□□entrÃ©e en vigueur en mai prochain du rÃ¨glement gÃ©nÃ©ral europÃ©en sur la protection des donnÃ©es personnelles (RGPD), la premiÃ¨re est sans doute : va-t-on vraiment voir une amende de 4% du chiffre dâ□□affaires tomber ? Et, le cas Ã©chÃ©ant, qui sera le premier ?

Au-delÃ de souligner la confusion qui peut rÃ©gner pour de nombreux entrepreneurs sur le sujet, ces interrogations devraient pousser les dÃ©cideurs Ã aller plus loin, en se posant la question Ã©pineuse de la rÃ©partition des responsabilitÃ©s entre clients et prestataires dans ce nouveau monde RGPD Ã venir.

En tant que co-prÃ©sident du collÃ¨ge Ã©diteur de logiciels de Syntec NumÃ©rique, et PrÃ©sident de lâ□□Ã©diteur Saaswedo, je suis depuis plusieurs mois aux premiÃ¨res loges pour constater que beaucoup dâ□□acteurs sont dÃ©semparÃ©s quand on aborde cette question de la rÃ©partition des responsabilitÃ©s, alors que les grands groupes mÃ¨nent au pas de course leur mise en conformitÃ© au RGPD.

Bien sÃ»r, ce seront eux en premier qui seront contrÃ´lÃ©s et, potentiellement, sanctionnÃ©sâ□¦ mais la CNIL pourra aussi contrÃ´ler les sous-traitants pour vÃ©rifier que leurs obligations Â« propres Â» sont bien respectÃ©es.Â

Ainsi lâ□□article 82 du RGPD cadre avec prÃ©cision cet aspect : les sous-traitants doivent pouvoir se prÃ©munir en Ã©tant au clair sur le respect de ces obligations.

Alors que la data est la clÃ© de plus en plus de business models, la CNIL appelle dâ□□ailleurs Ã raison Ã la vigilance sur le sujet de la sous-traitance dans ses recommandations sur la protection des donnÃ©es personnelles.Â

Un Ã©diteur est directement responsable des donnÃ©es quâ□□il traite (gestion RH, clients, etc.). Il peut aussi Ãªtre dans certain cas sous-traitant pour les donnÃ©es quâ□□il traite pour le compte de son client â□□ ce qui ne lâ□□exempt donc pas pour autant de responsabilitÃ©.

Â«Les donnÃ©es Ã caractÃ¨re personnel communiquÃ©es Ã ou gÃ©rÃ©es par des sous-traitants doivent bÃ©nÃ©ficier de garanties de sÃ©curitÃ©. Â» prÃ©vient une fiche pratique de la Commission. La CNIL a Ã©galement consacrÃ© un guide sur le sujet Ã lâ□□aune du rÃ¨glement.Â

Dans le cadre du RGPD, câ□□est bien Ã la fois la question de la sÃ©curitÃ© des systÃ¨mes, de la confidentialitÃ© des donnÃ©es et de la documentation sur leurs usages qui sont au cÅ□ur des enjeux des Ã©diteurs de logiciels.Â

Ceux-ci ont de plus une obligation de conseil vis-Ã -vis de leurs clients, car si certains de ces derniers sont prÃªts Ã aller plus loin que le RGPD, dâ□□autres souhaiteraient au contraire ne pas se prÃ©occuper de telles contraintes.

Ainsi les Ã©diteurs â□□ je le vis pour Saaswedo â□□ amendent volontiers leurs outils pour Ãªtre conformes aux exigences de sÃ©curitÃ© en termes de gestion des mots de passe par exemple ou de privacy by design au niveau des traitements rÃ©alisÃ©s et dÃ»ment suivis.Â

Nous avons dâ□□ailleurs mis en place un systÃ¨me de Â« traÃ§age Â» prÃ©cis de lâ□□utilisation des donnÃ©es qui transitent par nos outils. Pourtant certaines de ces dÃ©cisions peuvent dÃ©jÃ crÃ©er des frictions avec des clients !Â

On entend dÃ©jÃ hurler ceux qui se verront expliquer que les mots de passe quâ□□ils ont dÃ©finis pour leurs utilisateurs en authentification unique (SSO) dans un modÃ¨le SaaS, ne sont pas suffisamment sÃ»râ□¦ Si la culture de la sÃ©curitÃ© Ã©tait si rÃ©pandue, il nâ□□y aurait sans doute pas de RGPD.

Les problÃ¨mes vont malheureusement bien au-delÃ dâ□□une telle anecdote. La tentation est en effet importante pour certains Â« grands Â» de profiter de lâ□□effet RGPD pour faire porter beaucoup plus que de raisonnable la responsabilitÃ© sur leurs partenaires et fournisseurs.

Leurs exigences, sur les organisations, les processus, les lieux de travail, peuvent dÃ©passer de loin lâ□□Ã©volution bÃ©nÃ©fique dâ□□un produitâ□¦ parfois mÃªme jusquâ□□Ã dÃ©responsabiliser leurs propres collaborateurs, qui transmettront par exemple plus de donnÃ©es que nÃ©cessaires Ã un prestataire.

En France, 80% des Ã©diteurs de logiciels ont un effectif de moins de 20 personnes. Le dÃ©veloppement dâ□□un rÃ´le de Data Protection Officer, par exemple, est dÃ©jÃ pour ces acteurs un grand chamboulement. MÃªme mutualisÃ©e, la crÃ©ation dâ□□un tel poste de toute piÃ¨ce empiÃ¨te sur les marges.Â

Ne lâ□□oublions pas : en plus dâ□□Ãªtre un sujet sÃ©curitÃ© et Ã©thique, le RGPD est une rÃ©alitÃ© Ã©conomique. Face aux efforts dÃ©jÃ dÃ©ployÃ©s, il est donc dommage de voir certains grands acteurs essayer de profiter de la confusion et de la proximitÃ© de lâ□□Ã©chÃ©ance pour inverser les rÃ´les et se dÃ©charger de leurs responsabilitÃ©s.

En 2018, de nombreux professionnels â□□ parmi lesquels Syntec NumÃ©rique tient Ã©videmment son rÃ´le â□□ continuent donc de mener un travail de fond de vulgarisation et dâ□□aide pour permettre aux Ã©diteurs de logiciels de prendre leurs propres responsabilitÃ©sâ□¦ sans se noyer

sous celles des autres !Â

Car si chacun assume sa part sur ce sujet critique, tout Ã la fois citoyen, business et technologique, alors nul doute que câ□□est toute notre Ã©conomie qui en sortira grandie.

Gilles Mezari - PrÃ©sident de Saaswedo - Membre du Conseil dâ□□Administration de Syntec NumÃ©rique